

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Affaire Karl Stecy Akoue Angoue : les coupables identifiés et bientôt traduits en justice



Photo: AEE

L'enquête sur le décès tragique du jeune homme a été concluante.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

L'AFFAIRE Karl Stecy Akoue Angoue va enfin connaître son épilogue. Et pour

Port-Gentil : Chaton et La Souza au Château pour multiples infractions

Christelle NTSAME
Port-Gentil/Gabon

GRYAN Rekawe Diffo alias Chaton et Samuel Dalvin Ndong alias La Souza, tous deux Gabonais respectivement âgés de 17 et 16 ans, ont été interpellés par la Police judiciaire (PJ). Ils sont poursuivis pour complicité de vol, vol à la tire, vol qualifié et vol aggravé. En effet, le duo et ses complices avaient fait de ces quartiers situés dans le 1er arrondissement de Port-Gentil leur terrain de chasse. Les riverains y vivaient dans une angoisse permanente. Tant il ne se passait pas une semaine sans qu'un habitant ne subisse les assauts de ces jeunes voyous. Mais leur dernière sortie à Ngadi, les aura conduits tout droit vers un Gabonais qui tenait à ses effets. La Souza, Chaton et leurs compères, Awax et Wakaboy, en cavale, menaçant ce dernier avec des machettes, l'ont

dépossédé du trousseau de clés de son véhicule, un portable de marque iPhone 13 et la somme de 1,5 million de FCFA. Une fois prévenus, les flics de la PJ sont sur les lieux, à localiser les malfrats grâce au téléphone portable que les indéclicats ont tenté de revendre. En vain.

Quelques membres du gang ont été neutralisés dans les environs de la Colombie, un quartier de Port-Gentil réputé être le repaire par excellence du grand banditisme.

Les mises en cause ont reconnu les faits qui leur sont reprochés, en plus du fait d'être les auteurs de plusieurs autres agressions. Présentés, la semaine dernière, devant le parquet de Port-Gentil, après leur audition, ils ont été placés en détention préventive à la prison du Château.

Ce qui permettra aux habitants des quartiers Ngadi, Massuku, Sibbi, Mini-Prix, notamment, de retrouver la quiétude.

cause. Le ministère de la Défense nationale, via un communiqué parvenu à notre Rédaction, a annoncé, au terme de l'enquête ouverte, l'identification et l'arrestation des coupables présumés qui seront présentés devant le procureur de la République dans les tout prochains jours.


Rappel des faits. Dans la nuit du 12 au 13 octobre 2023, Karl Stecy Akoue Angoue, Gabonais de 30 ans, avait perdu la vie, après avoir été molesté par des militaires à la hauteur d'un checkpoint à Libreville, avaient laissé

entendre les parents de la victime dans diverses déclarations à la presse. Un acte qui avait soulevé l'émoi dans la capitale gabonaise. Des voix s'étaient alors élevées pour dénoncer cet acte odieux et barbare commis sur le jeune homme. Et exigé que justice soit faite.

Au fait de l'information, le ministère de la Défense nationale avait alors saisi les autorités judiciaires pour l'ouverture d'une enquête permettant de faire la lumière sur cette affaire. Il avait alors promis que les auteurs de cette agression mortelle,

s'ils étaient des militaires, encourraient des sanctions sévères, conformément à la loi en vigueur. Vendredi dernier, un mois après cette annonce et au terme des investigations, le général de division aérienne Félicien Koyi, directeur de cabinet du ministre délégué à la présidence de la République, chargé de la Défense nationale, a annoncé l'identification et l'arrestation des auteurs présumés, qui seront mis à la disposition de la justice gabonaise pour répondre de leurs actes.

Affaire à suivre.



CNAMGS
Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

RÉPUBLIQUE GABONAISE
Union Travail Justice

DIRECTION GENERALE

Libreville, le 08 DEC. 2023

Le Directeur Général

N/Réf : N°00111/23-DG-SMA/DPSS-LAO

Aux **Responsable des structures Conventionnées**

Libreville

Objet : Dépôt des factures 2023

Mesdames, Messieurs,


La clôture de l'**exercice 2023** est fixée au 31 janvier 2024. À cet effet, les factures du mois de décembre doivent être déposées au plus tard le **15 janvier 2024**.

Exceptionnellement, pour des raisons liées aux difficultés d'obtention de timbres qui nous ont été rapportées, nous autorisons le dépôt des factures **des mois d'octobre et novembre 2023 en même temps que celles de décembre**, accompagnées des récapitulatifs y relatifs.

Cependant, les factures antérieures au quatrième trimestre 2023 ne seront pas recevables, sauf dérogation expresse du Directeur Général.

Nous vous invitons à faire large diffusion de ladite information dans vos services chargés de la facturation afin de prendre toutes les dispositions idoines pour le strict respect de cette mesure.

Sachant compter sur votre diligence habituelle, je vous prie de croire, **Mesdames, Messieurs**, à l'expression de ma parfaite considération.



Séverin Maxime ANGUILE

CNAMGS – Etablissement Public – Bvd. de l'Indépendance – B.P. 3999 Libreville – Gabon – Tel. : (241) 77 59 65 / 66 / 67 / 68 – Fax : (241) 77 59 64 – Web : www.cnamgs.ga